

# Politique d'écoresponsabilité

Adoptée le 22 janvier 2024

## Table des matières

CONTEXTE.....	3
1. Définition d'écoresponsabilité .....	4
2. Principes directeurs.....	4
Prévention .....	4
Responsabilité partagée.....	4
Transparence.....	4
Innovation .....	4
Protection de l'environnement et utilisation responsable des ressources .....	5
Communauté.....	5
Efficacité économique.....	5
Accès au savoir .....	5
Protection du patrimoine culturel.....	5
Équité intergénérationnelle .....	5
Inclusion, équité, accessibilité et diversité.....	6
Efficacité économique.....	6
Partenariats et collaborations.....	6
Communication .....	6
3. Champ d'application .....	6
4. Engagements.....	7
5. Gouvernance et responsabilité .....	7
6. Autorité .....	7
7. Outils d'évaluation .....	8
8. Révision .....	8
9. Entrée en vigueur .....	8
10. Membres du comité .....	8

## CONTEXTE

Depuis 1978, l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières (OSTR) met en lumière le talent de ses musicien.ne.s tout en évoluant au rythme des changements sociaux qui animent sa communauté. En tant qu'organisation culturelle d'envergure en Mauricie, l'OSTR se sent investi d'une grande responsabilité et aspire à contribuer à un vivre-ensemble plus harmonieux tout en participant à un effort collectif pour bâtir une société plus inclusive, plus équitable et plus durable.

Face aux défis environnementaux présents et futurs, l'OSTR entend jouer sa partition en participant aux efforts de réduction de l'empreinte environnementale. Il présente dans la présente politique d'écoresponsabilité ses engagements en la matière et son plan d'action pour améliorer ses pratiques.

L'OSTR est conscient des impacts environnementaux de ses activités et souhaite agir en solidarité avec les autres intervenants de son secteur d'activités pour adapter ses pratiques. La démarche d'écoresponsabilité entreprise par l'OSTR a pour objectif de susciter un impact significatif et inspirant sur sa communauté et pour les générations à venir.

La stratégie d'écoresponsabilité de l'OSTR s'inscrit dans sa planification stratégique 2023-2028 et s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que l'excellence, la passion, l'innovation et la générosité.

## 1. Définition d'écoresponsabilité

L'écoresponsabilité implique une prise de conscience morale quant aux impacts à court, moyen et long terme de ses activités et comportements sur l'environnement, et nécessite l'adoption de mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts négatifs. Dans une organisation, cela se manifeste par des choix responsables en matière de gestion, d'approvisionnement, d'organisation du travail, d'investissements et de sensibilisation du personnel.

## 2. Principes directeurs

Les principes directeurs sont des principes clés qui servent de guide pour orienter les actions et les décisions.

Les principes directeurs ci-après servent à mettre en place la démarche d'écoresponsabilité de l'OSTR.

### Prévention

L'OSTR cherche à adopter des mesures de prévention pour rendre plus efficace et moins coûteuse la correction de certaines habitudes a posteriori.

### Responsabilité partagée

Pour réduire les impacts environnementaux, la responsabilité doit être partagée par tous les intervenants concernés. L'OSTR travaille avec plusieurs partenaires différents tels que les dirigeants de salles de spectacles, les artistes, les techniciens, les représentants de compagnies de transport, etc.

### Transparence

Une transparence complète et honnête quant aux impacts environnementaux des activités d'une organisation est essentielle pour encourager la confiance et l'engagement envers l'écoresponsabilité.

### Innovation

L'OSTR veut favoriser la culture d'innovation pour aider à trouver de nouvelles façons de réduire les impacts environnementaux tout en favorisant la croissance et le développement économique durable.

## Protection de l'environnement et utilisation responsable des ressources

L'OSTR souhaite apporter une attention particulière à l'impact de ses activités sur la qualité de l'environnement et la pérennité des ressources.

## Communauté

L'OSTR s'engage à promouvoir la notion d'écoresponsabilité dans ses projets pour la communauté et à profiter des occasions de collaborer avec les citoyens pour les inspirer à l'égard de la cause environnementale.

## Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

## Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

## Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

## Équité intergénérationnelle

Le principe d'équité intergénérationnelle, implicite à la définition de développement durable, consiste à satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Ce principe de base est pris en compte dans toutes les ententes internationales importantes relatives au développement durable.

### Inclusion, équité, accessibilité et diversité

L'OSTR est engagée à refléter et célébrer la diversité croissante de sa communauté, tout en veillant à ce que son engagement en faveur de la justice sociale se reflète dans toutes ses démarches.

### Efficacité économique

L'OSTR adhère à des pratiques exemplaires qui reflètent ses valeurs d'excellence et d'innovation. Ses dirigeants s'engagent à maintenir une gestion financière responsable, respectueuse de l'environnement et propice à l'avancement social.

### Partenariats et collaborations

L'OSTR désire collaborer avec ses parties prenantes pour mener à bien sa stratégie d'écoresponsabilité. Ses dirigeants sont conscients que la performance globale de l'écoresponsabilité de l'organisation est influencée par une multitude d'intervenants. C'est pourquoi l'OSTR accorde de l'importance à les mobiliser et à les soutenir afin de permettre un effort collectif.

### Communication

L'OSTR souhaite rendre des comptes sur sa démarche en faveur de l'écoresponsabilité. Pour cela, dans une optique d'amélioration continue, les dirigeants jugent pertinent d'informer toutes les parties prenantes, tant à l'externe qu'à l'interne, des mesures d'écoresponsabilité mises en place par l'OSTR dans l'organisation de ses activités.

## 3. Champ d'application

La présente politique est applicable à toutes les activités de l'OSTR, y compris l'organisation de concerts et d'événements, la gestion interne et l'utilisation des bureaux administratifs. Les administrateurs, employés, musiciens et bénévoles doivent prendre connaissance de la présente politique et participer activement à la mise en place des engagements et des actions prévues par cette dernière.

Les parties prenantes associées à cette politique, tels que les artistes invités, les partenaires, les fournisseurs et les membres du public, sont également encouragées à en prendre connaissance et à contribuer à la réalisation des engagements qui y sont liés.

## 4. Engagements

- Mesurer constamment l'impact des actions et adopter une stratégie de gestion écoresponsable et respectueuse de l'environnement.
- Informer, former et sensibiliser les employé.e.s, les musicien.ne.s, les bénévoles et les administrateurs.trices de l'OSTR.
- Sensibiliser et inspirer les partenaires et le public en plus de veiller à la bonne pratique écoresponsable.

## 5. Gouvernance et responsabilité

La mise en œuvre de la présente politique de l'OSTR est confiée au comité de développement durable, sous la supervision de la direction générale. Le comité est constitué de membres du personnel, de membres du conseil d'administration, des bénévoles et de musicien.ne.s de l'OSTR.

Les tâches principales du comité incluent :

- Créer un plan d'action pour exécuter les engagements de la présente politique et garantir un suivi efficace;
- Réviser le plan d'action annuellement;
- Obtenir l'engagement des parties prenantes concernées par la présente politique pour intégrer les principes d'écoresponsabilité et mettre en place des actions, avec le soutien de la direction;
- Partager périodiquement les résultats, les constats et la progression du plan d'action avec les intervenants impliqués;
- Rédiger un bilan annuel de l'application de la présente politique et effectuer un suivi auprès du conseil d'administration et de la direction générale;
- Veiller aux bonnes pratiques d'écoresponsabilité des intervenants impliqués.

## 6. Autorité

La responsabilité de mettre en œuvre de la présente politique incombe à la direction générale, qui doit veiller à ce que les engagements pris soient respectés.

## 7. Outils d'évaluation

L'OSTR utilise la plateforme "Les outils Creative Green Canada" pour l'évaluation de l'impact environnemental et écoresponsable de ses activités.

Cette plateforme, créée par Julie's Bicycle, est appuyée, entre autres, par le Conseil des Arts du Canada, par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec.

## 8. Révision

Le comité de développement durable révisera cette politique tous les trois ans et proposera, au besoin, une nouvelle version qui devra être adoptée par le conseil d'administration.

## 9. Entrée en vigueur

Depuis le 22 janvier 2024, la présente politique est en vigueur et est accessible à tou.te.s les employé.e.s, musicien.ne.s, administrateurs.trices et bénévoles de l'OSTR via le site internet de l'OSTR.

## 10. Membres du comité

Leonardo Castriota – DGA

Marie-Josée Arpin – Violon Solo

Gabriel Rioux – Musicien

Robert Mantha – Membre du Conseil d'administration

Carmen Régis – Bénévole